

Herzenni : "Il faut en finir avec l'Affaire Ben Barka"

INTERVIEW. Le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) et la Fondation de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) ont signé, le 10 juin 2010, des conventions avec les bénéficiaires de la deuxième tranche du programme de réparation communautaire. Ahmed Herzenni, le président du CCDH, nous en explique les tenants et les aboutissants.

PROPOS RECUEILLIS PAR ABDELHAK NAJIB



Zagora, Tan Tan, Azilal, Khemissat, Al Hoceïma, Nador, Khénifra et Hay Mohammadi à Casablanca.

Dans ce cadre, dix-huit conventions de partenariat ont été signées entre 2007 et 2009 avec des partenaires publics et privés en vue d'appuyer la mise en œuvre des différents programmes de réparation qui portent sur la préservation de la mémoire, le renforcement des capacités, la création de projets générateurs de revenus, la promotion des droits humanitaires des femmes.

Nous venons de donner le coup d'envoi de la deuxième tranche, qui concerne 51 projets avec un investissement de plus de 20 millions de DH, ce qui amène à 83 projets l'ensemble des projets lancés jusqu'à maintenant par le CCDH en partenariat avec l'Union Européenne et la Fondation CDG, l'agence d'exécution de ce programme. Les projets concernent la préservation active de la mémoire (6 projets); le renforcement des capacités des acteurs locaux (16 projets); l'appui aux activités génératrices de revenus (20 projets); l'intégration de la femme et de l'enfant (3 projets); les infrastructures sociales de base (3 projets); la préservation et la protection de l'environnement (3 projets).

Nous en sommes à la deuxième tranche, qu'en est-il de la première et quelles leçons ont été tirées de cette expérience?

Ahmed Herzenni: Les différents

Maroc Hebdo International: En quoi consiste le programme de réparation communautaire?

Ahmed Herzenni: Le programme de réparation communautaire a pour objectif de réparer les préjudices collectifs des régions qui ont connu des violations graves des droits de l'Homme et qui ont été marginalisées du fait d'avoir abrité

des centres de détention secrets ou victimes d'une présomption de sanction collective liée au déroulement de certains événements violents avérés et documentés.

Ce programme, qui vise la réhabilitation des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux des régions, concerne Figuig, Errachidia, Ouarzazate,

Du 18 au 24 Juin 2010

projets inscrits dans le cadre de la première tranche sont en cours d'exécution. Certes, on n'est pas encore en phase d'évaluation, mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer que les premiers résultats de ce programme sont prometteurs. En effet, en comparaison avec des pays comparables, il est clair que nous avons quelques avancées et que nous faisons partie du peloton de tête. Et cette deuxième tranche confirme que nous nous acquittons de nos engagements en tant qu'institution chargée de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation.

Mais ce programme présente des faiblesses...

Ahmed Herzenni: En dépit des résultats probants enregistrés dans ce domaine, le programme comporte quelques faiblesses, dont la première est relevée au niveau du programme lui-même. En effet, si ce dernier porte essentiellement sur deux principaux axes, les activités génératrices de revenu et la préservation de la mémoire, dans les faits, on constate un déséquilibre entre ces deux axes au profit des activités génératrices de revenu. Le fait est que les besoins sont tels que ce volet retient davantage d'attention sur le terrain.

Une défaillance à laquelle il est possible de remédier, notamment dans le cadre d'un autre programme qui sera mis en œuvre en partenariat avec l'Union Européenne, et qui sera dédié exclusivement à la question de l'histoire et de la mémoire.

Nous nous reprochons la quasi-absence d'un système d'évaluation des projets qui permettra de

s'enquérir de près de l'état d'évolution des différents projets. Aussi, durant les prochaines semaines, le focus sera porté sur le suivi de l'évaluation de l'ensemble des projets lancés dans le cadre du programme de réparation communautaire.

Ces réparations sont-elles suffisantes pour tourner la page?

Ahmed Herzenni: Il ne faut pas oublier que l'Instance Équité et Réconciliation a pensé la réparation et la réconciliation dans une approche globale: réparation, vérité et garanties de non répétition. La réparation que l'IER a pensée et dont le CCDH est chargé de la mise en œuvre inclut: La réparation individuelle (financière, couverture médicale) et la réparation communautaire. La reconnaissance des violations et l'établissement de la vérité sont aussi une forme de réparation, mais qui ne se limitent pas à l'individu, elle verse les histoires des individus dans l'histoire nationale, elle nous permet de la lire et de connaître la vérité.

Pour tourner la page, il faut d'abord la lire, et quand on lit une page, la suivante doit être une évolution de l'histoire racontée dans la page précédente, d'où les garanties de non répétition. Tout ceci est un processus qui doit être pris en charge par tous les acteurs de la société: société civile, partis politiques, gouvernement...

On sait que de nombreux cas de violations des droits de l'Homme ne sont pas encore résolus dans le cadre du CCDH, pourquoi?

Ahmed Herzenni: Vous voulez parler des cas de disparitions forcées, qui font partie du mandat de l'IER.

Le CCDH, dans le cadre du suivi des recommandations de l'IER, a étudié 66 cas en suspens après la remise du rapport final en janvier 2006. Le CCDH en a résolu 57. Il en reste 9, dont le cas Ben Barka. Et pour ce cas précisément, nous avons expliqué à plusieurs reprises que le CCDH, en tant qu'institution chargée du suivi des recommandations d'un mécanisme de justice transitionnelle, à savoir l'IER, ne peut se substituer, et encore moins concurrencer, la justice conventionnelle, étant donné que c'est un dossier qui est toujours entre les mains de cette dernière. Il s'agit aujourd'hui d'activer, entre autres, la coopération judiciaire entre le Maroc et la France sur ce dossier. Il faut absolument en finir avec cette affaire.

Quels sont les dossiers qui bloquent aujourd'hui au niveau des indemnisations?

Ahmed Herzenni: Je peux affirmer que 97% des dossiers valides des victimes et ou leurs ayant-droits ont été indemnisés, les problèmes qui restent sont d'ordre administratifs, il s'agit de dossiers non complétés par les victimes elles-mêmes. Le CCDH est en train de diligenter cela afin de clore définitivement ce dossier avant la fin de l'année en cours.

Quels sont les projets du CCDH pour l'avenir?

Ahmed Herzenni: Les droits économiques, sociaux et culturels sont un nouveau terrain à défricher, le CCDH a fait une étude dans ce sens, dont les résultats seront présentés prochainement. A côté de cela, le CCDH mène une politique de proximité avec la création des bureaux régionaux. ■

«Je peux affirmer que 97% des dossiers valides des victimes ou des ayant-droits ont été indemnisés, les problèmes qui restent sont d'ordre administratifs.»